



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2018

OBJET	Débat d'orientations budgétaires 2018
--------------	--

Le rapport sur les orientations budgétaires 2018 a été présenté en commission des finances le 16 janvier et sert de support à la tenue du débat sur les orientations budgétaires.

Il comprend les informations imposées par la loi : les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses, avec des précisions en matière de gestion du personnel, ainsi qu'un point sur la mutualisation.

Le Président indique que depuis la rédaction du rapport, l'information de la variation des bases fiscales, par application du coefficient de 1.012, est connue.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018.

OBJET	Effacement de dette
--------------	----------------------------

Le Président présente au conseil communautaire la demande de Madame la Trésorière, d'admission en non valeur d'un titre de recettes de 9,99 €, suite à une ordonnance de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire adoptée par le Tribunal d'Instance, sur un dossier de surendettement.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, et autorise le Président à passer les écritures d'annulation en comptabilité.

OBJET**Désignation des représentants au Syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre**

La compétence GEMAPI est transférée, de droit, à la communauté de communes, au 1^{er} janvier 2018. Cœur de Sologne, par délibération en date du 6 juillet 2017, a choisi de prendre la compétence à minima (selon les articles 1, 2, 5, et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement).

Le syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre demande, dans ce cadre, que la communauté de communes désigne ses délégués.

Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, Messieurs Claude BOURDIN et Pascal GOUBERT de CAUVILLE comme délégués titulaires et Mesdames Marie-Ange TURPIN et Chantal BRISSET comme suppléantes.